



Notice mesure MR2-2

« Maîtrise » des pratiques agricoles en faveur de stationnements de limicoles

Projet de construction d'un parc éolien sur les communes d'Habloville, Rônai et Ri (61)

07/01/2025

CONTEXTE

Dans le cadre du volet naturel d'étude d'impact liée au projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes d'Habloville, Rônai et Ri dans le département de l'Orne, Écosphère a évalué et relevé la présence d'un enjeu localement moyen à assez fort concernant les stationnements migratoires et hivernaux de Limicoles (Vanneaux huppés et Pluviers dorés). L'impact du projet pressenti à l'encontre de ces espèces est tout au plus de niveau « faible ». Il ne concerne pas le risque de collision mais celui de perturbation des individus, qui d'après la bibliographie existante s'écartent des territoires où des éoliennes ont été implantées, générant ainsi une perte d'habitats favorables.

Afin de réduire cet impact, une mesure, nommée MR2-2, proportionnée à l'impact engagé, a été précisée au Volet Naturel de l'Étude d'Impact du projet. Afin de rendre cette mesure la plus opérationnelle possible, la société Éléments Green a souhaité disposer d'un document justifiant et explicitant la mesure à destination des acteurs locaux (agriculteurs notamment) pour sa bonne compréhension et mise en œuvre.

SOMMAIRE

CONTEXTE	2
SOMMAIRE	3
1 DÉFINITION DE LA MESURE MR2-2	4
1.1 OBJECTIFS ET IMPACTS SUR LE VANNEAU HUPPÉ	4
1.2 RECHERCHE DE PARCELLES FAVORABLES	4
2 BIBLIOGRAPHIE	7

1 DÉFINITION DE LA MESURE MR2-2

1.1 OBJECTIFS ET IMPACTS SUR LE VANNEAU HUPPÉ

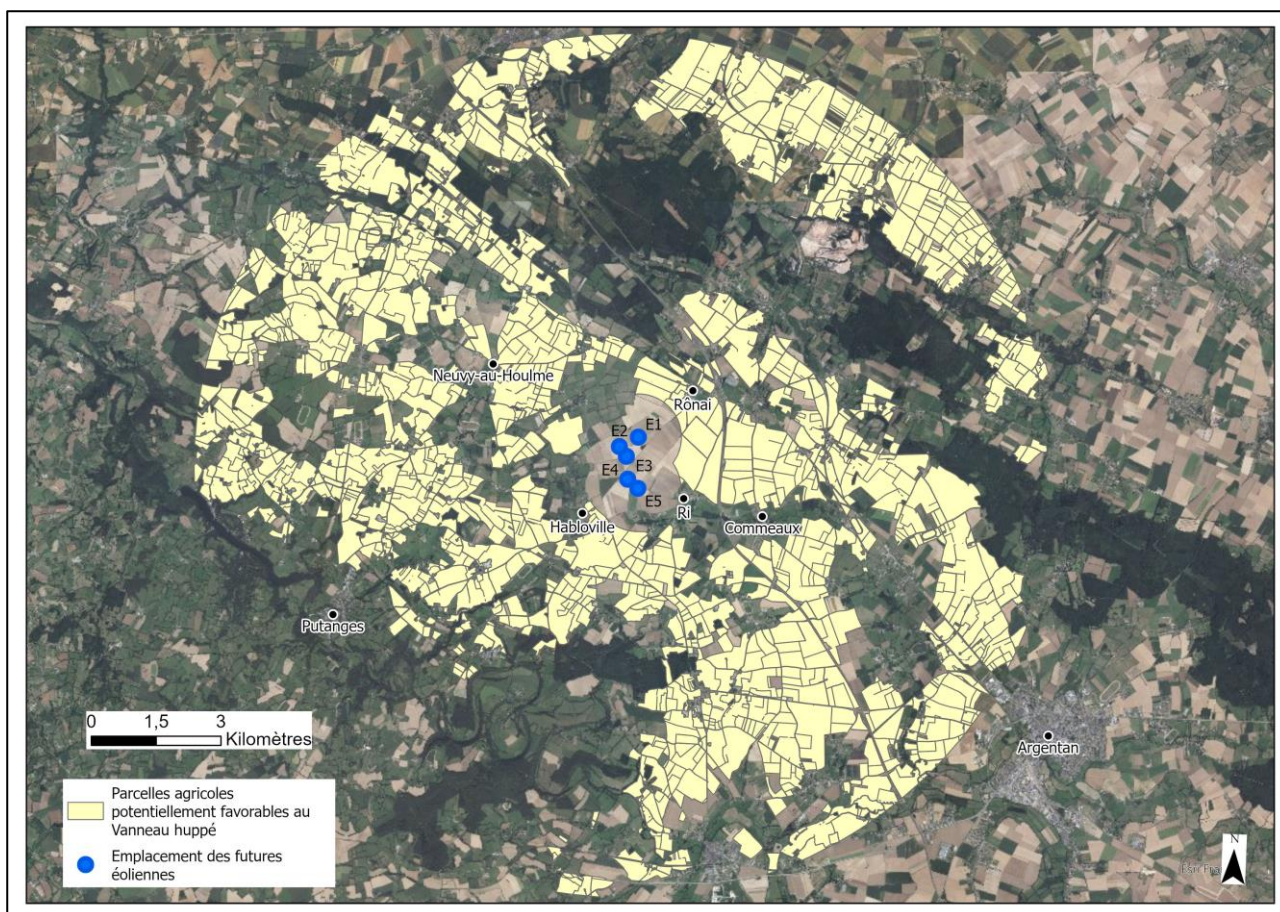
Cette mesure vise à réduire l'impact du projet sur le Vanneau huppé ainsi qu'à anticiper de futures situations agricoles évoluant et générant des risques d'impact plus élevés. Cette mesure sera également bénéfique à d'autres espèces de limicoles comme le Pluvier doré, également représenté sur le secteur.

La bibliographie sur le sujet fait état de tendance à l'écartement par rapport aux éoliennes en moyenne dans un rayon de 260 mètres, cet éloignement étant d'autant plus élevé que les éoliennes sont grandes (Hötter et al., 2006). Au vu de la taille des éoliennes envisagées par le projet, le recul minimal du parc par les vanneaux pourrait ainsi s'élever à environ 1 kilomètre.

1.2 RECHERCHE DE PARCELLES FAVORABLES

Le porteur du projet a engagé une démarche de gestion de surfaces, en dehors du territoire du projet (afin d'éviter d'accentuer le risque de collision), visant à améliorer l'attractivité d'autres surfaces pour les limicoles. Il s'agit d'une mesure qui profitera aussi à la faune de façon plus globale en offrant des habitats de repos et d'alimentation plus favorables qu'actuellement.

Plus concrètement, la mesure consiste à identifier des surfaces délaissées à la fois proches (exploitées par les mêmes populations que celles caractérisées au sein du territoire du parc) et suffisamment éloignées du projet (pour ne pas accentuer tout risque de collision), et/ou des propriétaires détenant un foncier « vacant » ou souhaitant changer leurs pratiques pour y effectuer certains travaux de restauration, conversion et/ou gestion dans une vocation écologique sur la durée d'exploitation du parc éolien. Au regard de la bibliographie (Hötter et al., 2006), ces terrains devront être recherchés dans un rayon éloigné *a minima* d'1 kilomètre autour des éoliennes et jusqu'à 10 kilomètres autour des éoliennes (cf. Carte 1).



Carte 1. Emplacement des parcelles potentiellement favorables aux haltes migratoires et à l'hivernage de limicole dans un rayon éloigné d'1 kilomètre et poussé jusqu'à 10km autour du projet

Idéalement, et surtout selon les opportunités foncières, la mesure consistera à gérer, de façon adaptée, toute surface contractualisable selon l'orientation suivante (Écosphère, 2011) :

- partie de parcelles ou parcelles entières avec culture « favorable » en période hivernale / halte migratoire. La notion de culture « favorable » est liée aux capacités attractives potentielles de ces dernières pour l'alimentation des limicoles. La bibliographie permet de retenir les cultures suivantes comme « favorables » :
 - blé tendre d'hiver ;
 - blé dur ;
 - triticales (hybride blé x seigle) ;
 - avoine ;
 - escourgeon (orge d'hiver) ;
 - semis de pois protéagineux ou de seigle en automne...

Une rotation des types de culture sera réalisable au sein de la ou des parcelles retenues, en veillant autant que possible à la compatibilité pour les limicoles, au cours de la durée d'exploitation du parc ;

- sans labour, voire à partir de semis direct afin d'assurer la présence de matière organique au sol ;
- sans activité cynégétique.

Toute action trop profonde sur les sols et l'utilisation d'intrants sera évitée (fertilisation raisonnée possible mais uniquement selon les besoins réels de la culture).

Dans les parcelles retenues, certaines cultures ou pratiques agricoles particulières seront à éviter car non favorables au stationnement des limicoles :

- celles ayant besoin d'un fort travail du sol (betteraves, etc...) ;
- celles avec un couvert végétal haut en automne et en hiver (colza, culture pour engrais vert, etc...) ;
- éviter d'avoir des terres à nu au cours des périodes d'hivernage et de haltes migratoires.

Des mesures de suivis seront mises en œuvre pendant toute la durée de l'exploitation (estimé à 25 ans minimum) par le porteur du projet et, idéalement poursuivies au-delà pour une durée à définir en concertation avec les associations, conservatoires ou autre structure qui réalisera ces suivis afin de pérenniser à long terme l'intérêt de la mesure pour la biodiversité.

Au regard de la très grande variabilité interannuelle dans les phénomènes d'hivernage/haltes migratoires des Vanneaux huppés et des Pluviers dorés, un pas de temps suffisamment long pour juger de l'efficacité de la mesure devra être mis en place.

Les suivis seront organisés de la façon suivante :

- 1 suivi/an pendant 5 ans après l'installation des éoliennes puis tous les 3/5 ans sur la durée restante d'exploitation du parc, à raison de 6 passages annuels dont :
 - 1 mi-octobre ;
 - 1 mi-novembre ;
 - 1 mi-décembre ;
 - 1 mi-janvier ;
 - 1 mi-février ;
 - 1 mi-mars.

À chaque passage, les données saisies auront trait :

- aux effectifs de Vanneaux huppés et de Pluviers dorés présents ;
- à la localisation précise des stationnements et à la distance minimale par rapport aux éoliennes ;
- à la description de la ou des parcelles concernées par les stationnements (nature du couvert végétal, type de pratique culturales, etc..) ;
- aux comportements des individus (repos, nourrissage, etc..) ;
- aux conditions climatiques instantanées et plus globales de novembre à mars ;
- aux potentielles activités agricoles aux abords, susceptibles d'influer sur les regroupements locaux.

Une synthèse des observations sera produite à la fin de chaque année de suivi puis un bilan au terme des 5 premières années sera réalisé.

2 BIBLIOGRAPHIE

Écosphère, 2011. Mise en œuvre des mesures d'accompagnement du parc éolien de Saint-André-Farivillers (60) – Mesures relatives à l'hivernage/halte migratoire de l'avifaune. Cuvilly, 43 p.

Hötker, H., Thomsen, K.-M. & H. Jeromin, 2006. Impacts on biodiversity of exploitation of renewable energy sources: the example of birds and bats - facts, gaps in knowledge, demands for further research, and ornithological guidelines for the development of renewable energy exploitation. Michael-Otto-Institut im NABU, Bergenhusen, 65 p.